

DIF : Droit Individuel à la formation

Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

- Un financement par le DIF est possible, après co-décision du salarié et de l'employeur. La demande doit s'effectuer par écrit et l'employeur dispose d'un délai d'un mois pour répondre au salarié.
- Imputabilité sur la participation à la formation professionnelle de l'entreprise.

